

PROCEDURE DE DEMANDE DU FORFAIT MOBILITE DURABLE [FMD]

Bénéficiaires

L'ensemble des salariés Gustave Roussy
CDI / CDD / Stagiaires

Périodicité

La demande doit impérativement être transmise avant le 7 janvier N+1 pour l'année civile précédente.

Moyens de transport éligibles

Dans le cadre des trajets effectués entre la résidence habituelle et le lieu de travail :

- **Le vélo** : avec ou sans assistance électrique, personnel, en location ou mis à disposition en libre-service avec ou sans station d'attache et accessible sur la voie publique.
- **La trottinette** : avec ou sans assistance électrique, personnelles, en location ou mis à disposition en libre-service avec ou sans station d'attache et accessible sur la voie publique à condition qu'elle soit équipée d'un moteur non thermique.

Modalités de dépôt de la demande

Déclaration dans HR Access

Le salarié doit compléter sa demande sur son espace COLLABORATEUR, depuis la rubrique « TRANSPORT/FMD »

L'ajout d'une occurrence est requis en cliquant sur le bouton « Modifier », puis « Nouveau titre de transport » :

Les informations suivantes doivent être renseignées :

- Le type de transport : « Forfait Mobilité Durable »,
- La période concernée : à définir via les champs « Date d'effet » et « Date de fin ».
- Le nombre total de trajets effectués sur cette période, qui permettra de calculer le montant du forfait.

Pièces justificatives

La demande doit impérativement être accompagnée :

- de l'attestation sur l'honneur, dûment complétée et signée, pour la période concernée.
- de tout justificatif concernant le vélo ou la trottinette utilisée (facture nominative d'achat, d'assurance, d'entretien, de location).

Les pièces justificatives doivent être transmises OBLIGATOIREMENT au format PDF.

Une fois l'ensemble des champs complétés et les pièces justificatives intégrées, le salarié valide sa déclaration qui sera transmise au Bureau des Contrats pour vérification et traitement.

Montant du FMD

1 trajet aller/retour = 2 €

- Plafond de 300 € par année civile et par salarié ;
- Le FMD est cumulable avec le remboursement des titres d'abonnement aux transports publics ou de location de vélo, dans la limite de 800 € par année civile et par salarié.

Conditions de versement

Le versement du FMD est effectué annuellement au mois de janvier N+1, et au plus tard en février N+1. En cas de fin de contrat avant le 31/12 de l'année N, le versement du forfait sera effectif au plus tard le mois qui suit la fin du contrat dans la limite du plafond annuel calculé prorata temporis et sous réserve du dépôt de la demande.

Contact :

Pour toute question ou préoccupation, l'équipe du Bureau des contrats est à votre disposition :

Mail : DRH-BDC@gustaveroussy.fr

Tél. : 01 42 11 41 55 (en interne : poste 24155)



1^{ER} CENTRE EUROPEEN
4^{ER} CENTRE MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER

INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

114, rue Édouard-Vaillant - 94805 Villejuif Cedex - France - Tél : 01 42 11 42 11 - Fax : 01 42 11 53 00
Centre de lutte contre le cancer autorisé à recevoir les dons et legs - ordonnance du 1^{er} octobre 1945

N° SIREN 775 74 11 01 CODE APE 8610Z CCP PARIS 709 26 Z

Siège : 39, rue Camille Desmoulins - 94805 Villejuif Cedex - France



MODE OPERATOIRE

Demande du Forfait Mobilité Durable [FMD]

Le salarié souhaitant bénéficier du Forfait Mobilité Durable [FMD] doit se connecter à son espace personnel dans HR Access. Une fois identifié, il accède au menu « *Mes données individuelles* », puis sélectionne la rubrique « *Transport / FMD* ».

✓ **Étape 1 : Saisie de la demande**

Lors de cette étape, le salarié ajoute une nouvelle déclaration en cliquant sur « **Modifier** » (image 1), puis poursuit avec « **Nouveau titre de transport** » (image 2) et renseigne les éléments de déclaration (image 3).

image 1

■ **Titre de transport**

Légende :  Détail

Date d'effet	Date de fin	Type de Transport	Nombre de jours	Document joint	Actions
01/03/2025	31/05/2025	NAVIGO MENSUEL Toutes zones	0		
01/07/2025	31/07/2025	NAVIGO MENSUEL Toutes zones	0		
01/04/2017	30/04/2017	Forfait mobilité durable	10		
01/05/2017	31/05/2017	Forfait mobilité durable	10		
01/06/2017	30/06/2017	Forfait mobilité durable	10		
01/11/2024	30/11/2024	Forfait mobilité durable	11		

 **1 2** 

image 2

Modifier

■ **Titre de transport**

Légende :  **Modifier**    Détail

Date d'effet	Date de fin	Type de Transport	Nombre de jours	Document joint	Actions
01/03/2025	31/05/2025	NAVIGO MENSUEL Toutes zones	0		 
01/07/2025	31/07/2025	NAVIGO MENSUEL Toutes zones	0		 
01/04/2017	30/04/2017	Forfait mobilité durable	10		 
01/05/2017	31/05/2017	Forfait mobilité durable	10		 
01/06/2017	30/06/2017	Forfait mobilité durable	10		 
01/11/2024	30/11/2024	Forfait mobilité durable	11		 

 **1 2** 

+ Nouveau titre de transport

Retour **Valider**



1^{er} CENTRE EUROPEEN
4^e CENTRE MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE CANCER

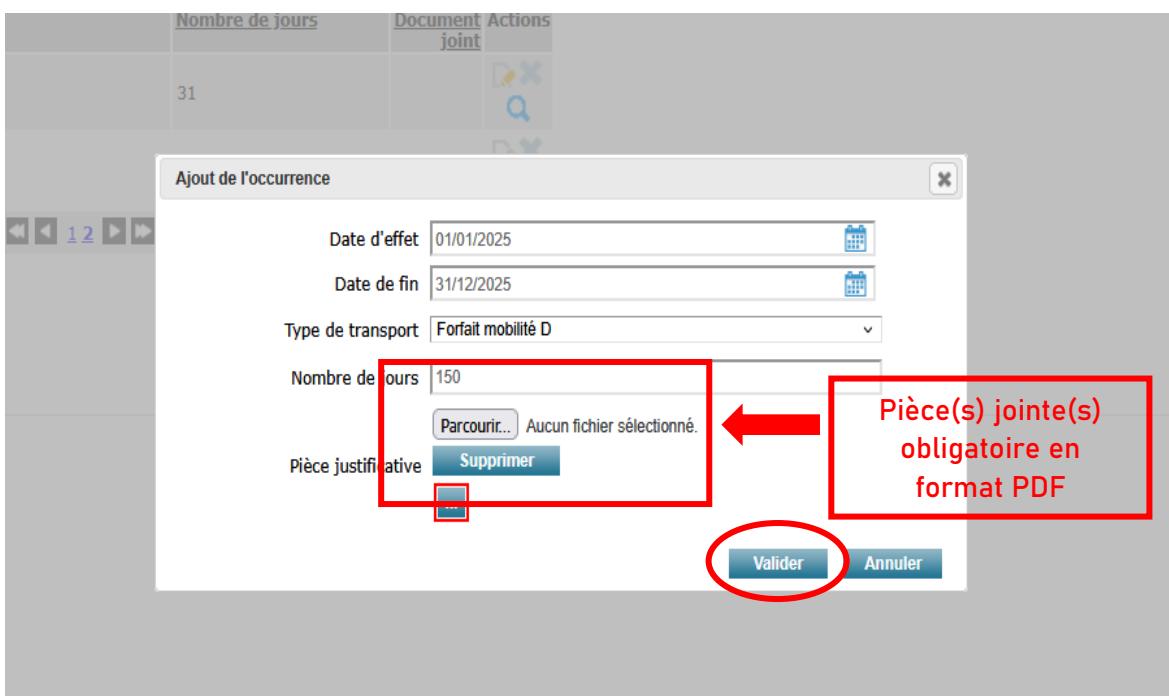
INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

114, rue Édouard-Vaillant - 94805 Villejuif Cedex - France - Tél : 01 42 11 42 11 - Fax : 01 42 11 53 00
Centre de lutte contre le cancer autorisé à recevoir les dons et legs - ordonnance du 1^{er} octobre 1945

N° SIREN 775 74 11 01 CODE APE 8610Z CCP PARIS 709 26 Z
Siège : 39, rue Camille Desmoulins - 94805 Villejuif Cedex - France



image 3



✓ Étape 2 : Confirmation

Le collaborateur contrôle ses informations saisies (image 3), puis poursuit le processus en accédant à l'étape de validation, qu'il confirme en cliquant sur Valider (image 3 et image 4).

image 4

